

## Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers

Composition à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025

### La vice-présidente formation, Présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu la délibération n°CFVU 20241126\_01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers en date du 26 novembre 2024 portant élection des personnalités extérieures désignées après appel public à candidatures, Représentant du monde socioéconomique, Représentant d'un établissement public local, Personnalité qualifiée, c'est-à-dire désignée à titre personnel par la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu la délibération n°CFVU 20241209\_01 de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Poitiers en date du 9 décembre 2024 portant avis favorable à la majorité sur la proposition de désignation de Lydie ANCELOT au titre de vice-présidente formation ;
- Vu la délibération n°CA-11-12-2024-01 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 11 décembre 2024 portant élection de Lydie ANCELOT, vice-présidente formation, présidente de la Commission de la formation et de la vie universitaire ;
- Vu la non-inscription ou le changement de secteur de formation de certains élus étudiants pour l'année 2025-2026 ;

### ARRÊTE

#### Article 1<sup>er</sup> : Collège A

##### Article 1.1 : Secteur 1 – 2 sièges

Monsieur DESESSARD Laurent  
Madame PIMBERT Agnès

##### Article 1.2 : Secteur 2 – 2 sièges

Madame BLOCH Béatrice  
Madame GIL Sandrine

##### Article 1.3 : Secteur 3 – 2 sièges

Madame ESPECEL Catherine  
Madame VANDEBROUCK Clarisse

##### Article 1.4 : Secteur 4 – 2 sièges

Monsieur SARROUILHE Denis  
Madame PERRAUD Estelle

#### Article 2 : Collège B

##### Article 2.1 : Secteurs 1 & 4 – 2 sièges

Monsieur RIDEAU Frédéric

Madame SCATOLLIN Anne

#### Article 2.2 : Secteur 2 – 3 sièges

Madame LAMPROU Effrosyni  
Monsieur VIGIER Fabrice  
Madame VOLTEAU Stéphanie

#### Article 2.3 : Secteur 3 – 3 sièges

Madame ALAYRANGUES Sylvie  
Monsieur BEAUCHET Romain  
Madame LUCET Isabelle

#### Article 3 : Collège BIATSS

Madame DELOUVÉE Isabelle  
Madame DUFRONT Isabelle  
Monsieur GONZALES Sébastien  
Monsieur MELLOUKI Zakariae

#### Article 4 : Collège Usagers

##### Article 4.1 : Secteur 1 – 3 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	CHAILLOT Mathias	Monsieur	DUBOIS Yann
Madame	FORTE Lauriane	Madame	CAPOA Marie-Pierre
Monsieur	LEGRAND-BARBIOT Antoine	Monsieur	MINGOT Elliott

##### Article 4.2 : Secteur 2 – 5 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	CARDINEAU Leny	Monsieur	Vacance de siège
Madame	CHARLES Stella	Monsieur	JOUTEAU Enzo
Madame	DAVANCENS Fanny	Monsieur	MADIER Mattéo
Madame	GOUPILLAT Armand	Monsieur	Vacance de siège
Monsieur	MOGUEN Jildaz	Madame	BOISSIERES Justine

##### Article 4.3 : Secteur 3 – 5 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Monsieur	BLOQUIT Eugeneson	Monsieur	Vacance de siège
Madame	BOISSAY Elise	Madame	ABADIE Anaïs
Madame	EDOUARD Lyvia	Monsieur	MEU Florian
Monsieur	PECYNA Mikaël	Monsieur	DIASCORN Jules
Madame	ROBIN Cylia		Vacance de siège

##### Article 4.4 : Secteur 4 – 3 sièges

	<i>Titulaires</i>		<i>Suppléants</i>
Madame	DA SILVA Lysa	Madame	GERMANEAU-BOURREE Anouk
Madame	MENARD Léanne		Vacance de siège

Monsieur TRIPONEL Dorian

Monsieur MOSSANT Titouan

#### Article 5 : Collège personnalités extérieures

Monsieur CARDONA Laurent  
Madame DANIEL LACOMBE Pascale  
Monsieur GABORIT Alois  
Madame NORMAND Bénédicte

Représentant d'un établissement public local d'enseignement  
Représentant du monde socio-économique  
Représentant d'une collectivité territoriale  
Personnalité qualifiée, désignée à titre personnel par la CFVU

#### Article 6 : Présidence de la Commission de la formation et de la vie universitaire

La Commission de la formation et de la vie universitaire est présidée par la vice-présidente formation, Lydie ANCELOT.

#### Article 7 : Publicité et exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Fait à Poitiers, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

La vice-présidente formation,  
Présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire

Lydie ANCELOT

